



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 50785

Texte de la question

M Bernard Debre appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur l'arrete ministeriel du 6 aout 1991. Cet arrete entraine le deremboursement de certains examens cardio-vasculaires et notamment la radioscopie et le phonomecanogramme et a des consequences nefastes pour le diagnostic et les soins des maladies cardio-vasculaires. Aussi, il lui demande de bien vouloir, en concertation cette fois avec la profession, reetudier l'opportunit  d'une telle mesure et envisager eventuellement les modifications qui s'imposent.

Texte de la r ponse

R ponse. - La revision de la nomenclature concernant les actes de cardiologie est en cours d'examen au sein de la commission competente. Lorsque des propositions lui seront faites, le ministre de la sante les etudiera avec attention avant de prendre une decision. Il s'agit d'un dossier dans lequel ne doivent  tre perdues de vue ni les considerations de sante publique, ni les contraintes economiques, ni les evolutions des techniques medicales. Sur tous ces points, le ministre souhaite disposer d'avis eclaires et il procedera aux consultations necessaires.

Donn es cl s

Auteur : [M. Debre Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la R publique

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 50785

Rubrique : Securite sociale

Minist re interrog  : affaires sociales et int gration

Minist re attributaire : affaires sociales et int gration

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 2 d cembre 1991, page 4861